

Décision valant saisie du TGI

Par **consul 22**, le **26/09/2015** à **12:19**

Bonjours, la vente d'un véhicule à eu lieu en 2011 , le véhicule est resté en garage jusqu'à ce jour. J'ai demandé un certificat d'immatriculation en préfecture , là il m'a été signifié que ce véhicule en date de décembre 2014 faisait état d'une décision :de valant saisie , du TGI .Après contact auprès du vendeur ; une banque était à l'origine de cette mesure, et que l'origine du conflit avait été depuis résolu ,il m'a affirmé qu'il avait bien fourni en préfecture la déclaration de cession N°2.

J'ai fourni au vendeur les photos copies certifiées conforme, du certificat d'immatriculation barré et daté de 2011 ,et de ma déclaration N°1 de cession d'un véhicule, pour qu'il puisse étayer ses affirmations auprès de sa banque.

Voudriez vous m'indiquer, si je dois contacter le juge de l'exécution du TGI , ou toutes autres démarches ? .Je tenais à vous préciser que depuis la vente effectuée dans le 22140 ,le vendeur est domicilié dans le 25560 ,
merci de votre éclairage